



Genève, le 21 mars 2023

AFC infos - mars 2023

Chère lectrice, cher lecteur,

Voici les dernières actualités de l'administration fiscale cantonale (AFC) de Genève.

Retrouvez l'ensemble de nos actualités et nos livrets d'information sur impots.ge.ch

Avez-vous déjà déposé votre déclaration d'impôt 2022?

N'attendez plus, ou demandez un délai dès maintenant pour éviter des frais de rappel.

Délai de dépôt

Pour les personnes physiques, le délai de dépôt de votre déclaration est fixé au **31 mars 2023**.

Si vous n'êtes pas en mesure de retourner votre déclaration dans ce délai, vous pouvez faire une demande de prolongation avant le **31 mars 2023**.

Demander un délai pour la déclaration de mon entreprise

Pour les personnes morales, le délai de dépôt de votre déclaration est fixé au **30 avril 2023**.

DEMANDER UN DÉLAI

DEMANDER UN DÉLAI

Veillez noter que depuis le 1^{er} janvier 2022, [les frais de rappel recommandé](#), en cas de non dépôt de la déclaration dans le délai fixé, s'élèvent à 40 francs.

Remplir sa déclaration

Déductions

Retrouvez les principales déductions pour les personnes physiques dans le [guide fiscal de la déclaration 2022](#).

Guides et barèmes

Tous les [guides fiscaux](#), ainsi que les barèmes pour l'année 2022, sont disponibles en ligne:

- [Barèmes et exemples de calcul pour les personnes physiques](#)
- [Calcul de l'impôt et centimes additionnels pour les sociétés](#)
- [Calcul de l'impôt et centimes additionnels pour les associations et fondations](#)

Données fiscales

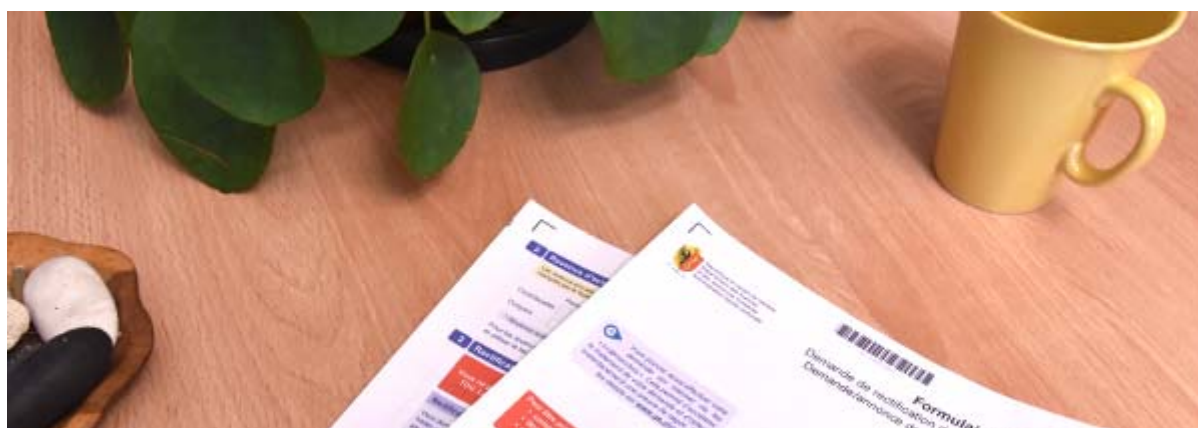
Consultez les [taux de change](#) à utiliser pour l'année 2022.

Les taux d'intérêt et taux d'escompte de l'[impôt fédéral direct \(IFD\)](#) et de l'[impôt cantonal et communal \(ICC\)](#) restent inchangés en 2022.

Consulter notre aide, si vous avez [perdu vos identifiants](#) ou [abimé le formulaire papier](#).

Impôt à la source

Prolongation exceptionnelle du délai de dépôt en ligne du formulaire de rectification de l'impôt à la source (DRIS) ou de taxation ordinaire ultérieure (TOU)





Avec l'entrée en vigueur de la révision de l'impôt à la source le 1^{er} janvier 2021, vous avez jusqu'au 31 mars de l'année suivant celle de l'imposition pour demander une modification l'impôt à la source prélevé, quelques soient votre situation et les motifs soulevés (erreur de revenu, erreur de barème, prise en compte de charge de famille, etc...).

Cette année, le délai strict du 31 mars correspond à un vendredi. Exceptionnellement, l'AFC prolonge le délai au **dimanche 2 avril minuit** (00:00) pour la transmission en ligne de votre formulaire DRIS/TOU depuis votre compte e-démarches.

Vous pouvez encore vous inscrire aux e-démarches fiscales. Faites-le dès à présent!

[JE M'INSCRIS!](#)

Payer ses impôts

Au début de l'année, [estimez et changez vos acomptes 2023](#) si nécessaire.

J'ai reçu mon bordereau provisoire d'impôt fédéral direct (IFD). Que dois-je faire?



Le bordereau provisoire pour l'impôt fédéral direct (IFD) est une estimation basée sur votre dernière taxation connue. Ce n'est qu'une estimation.

Si vous la jugez correcte, vous pouvez payer le montant estimé, dans le cas contraire, vous pouvez adapter le montant si votre changement de situation l'exige.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Frais en cas de retard de paiement

Le règlement sur les émoluments de l'administration fiscale cantonale ([RemAFC](#)) a été modifié. Depuis le 1^{er} janvier 2023, tout rappel de paiement d'un impôt vous sera facturé 10 francs.

Par exemple, si vous ne versez pas l'impôt cantonal et communal (ICC) et l'impôt fédéral direct (IFD), un émolument de 10 francs est dû pour le rappel ICC et un émolument de 10 francs est dû pour le rappel IFD, soit un total de 20 francs.

Par conséquent, en cas d'impossibilité de payer dans le délai mentionné, pensez à demander un délai de paiement. La procédure est simple et peut se faire en ligne.

DEMANDER UN DÉLAI DE PAIEMENT

AFC Pratique



Inscrivez-vous aux e-démarches à l'accueil de l'Hôtel des finances

L'AFC a ouvert un stand d'inscription aux e-démarches dans le hall d'accueil de l'Hôtel des finances, rue du Stand 26. Sur présentation d'une pièce d'identité, vous pouvez obtenir l'accès à votre compte vérifié en quelques minutes.

Escroqueries téléphoniques auprès des seniors





La police cantonale appelle à la vigilance face à de nouvelles tentatives d'escroqueries téléphoniques auprès des personnes âgées. Les victimes reçoivent des appels sur leur numéro fixe et leur interlocuteur se fait passer pour un membre de l'Administration fiscale cantonale.

Ne donnez pas suite!

EN SAVOIR PLUS

Événements

Ateliers d'aide au remplissage de le déclaration d'impôts



Votre enfant est devenu majeur en 2022?

Alors il ou elle va remplir sa première déclaration d'impôt en 2023!

Pour l'informer de ses nouvelles responsabilités, l'administration fiscale diffuse une [campagne de sensibilisation](#) depuis le mois de février 2023 et a publié un [guide de remplissage simplifié](#) selon sa situation.

Entre les mois de février et mars, l'AFC a co-organisé des ateliers avec 19 communes genevoises pour aider les jeunes contribuables à remplir leur déclaration d'impôt. C'est

l'occasion pour les jeunes de 18 à 25 ans de créer leur compte e-démarches fiscales en ligne et d'être guidé dans leur démarches.

Prochains ateliers avant le 31 mars

Il reste encore des ateliers dans les communes de Carouge (22.03 et 25.03), Chêne-Bourg (29.03), Genthod (27.03) et Troinex (22.03 et 23.03). Renseignement et inscriptions dans les communes participantes.

[EN SAVOIR PLUS](#)

L'AFC recrute un chef ou une cheffe de service à la comptabilité des impôts

Profil recherché

Master en finance ou formation jugée équivalente associée d'une formation complémentaire dans le domaine de l'expertise comptable.

Minimum 8 à 10 ans d'expérience dans un poste similaire, idéalement au sein d'une administration publique.

Date limite pour envoyer votre candidature: 30 avril 2023.

[CONSULTER L'ANNONCE](#)

[L'AFC vous informe](#) | [Vos impôts de A à Z](#) | [Protection des données](#)

Ceci est un envoi automatique. Merci de ne pas répondre à ce message.
Vous recevez cet email car vous vous êtes inscrit-e cette newsletter

[Me désabonner de cette newsletter](#)